

CHAPITRE 2

Défaillance de marché et défaillance de l'état (Cours complet + synthèse)



Synthèse vidéo :
<https://youtu.be/AMo2Fu--YLs>

Objectifs pédagogiques

- Justifier pourquoi l'allocation des ressources n'est plus efficace en présence d'une défaillance de marché.
- Énoncer les solutions permettant de corriger ces défaillances de marché.
- Citer des situations où l'on peut parler de défaillance de l'État.

Le dysfonctionnement des marchés entre les acteurs privés peut conduire à diverses situations de défaillances de marché : concurrence imparfaite, asymétrie d'information, externalités, biens publics. L'État intervient donc pour corriger les défaillances de marché et également pour produire les biens publics et préserver les biens communs. Non seulement les marchés peuvent être défaillants mais les pouvoirs publics peuvent l'être aussi : parfois, les défaillances de l'État conduisent à des choix publics n'allant pas toujours dans le sens de l'intérêt général.

1. Analyser les défaillances de marché : asymétries d'information et concurrence imparfaite

A. L'asymétrie d'information

L'asymétrie d'information sur un marché désigne une situation dans laquelle une des parties détient plus d'informations sur les biens et services échangés que l'autre.

Ainsi le prix fixé pour réaliser l'échange sur le marché ne reflète pas la bonne information sur le produit et le marché dysfonctionne puisqu'une des deux parties n'est pas satisfaite.

Une situation d'asymétrie d'information correspond donc à une défaillance de marché : c'est une situation dans laquelle l'allocation des ressources n'est pas efficace.

Par exemple, le vendeur d'une voiture (l'offreur) connaît les points faibles de son véhicule mais peut se garder de les révéler à l'acheteur (le demandeur) pour en tirer un meilleur prix.

Pour corriger l'asymétrie d'information, l'État intervient de façon à rééquilibrer le niveau d'information en fixant des règles ou des obligations, ou en délivrant des labels pour informer sur la qualité du produit échangé.

B. La concurrence imparfaite

La concurrence imparfaite désigne une situation dans laquelle les entreprises ont trop de pouvoir sur les marchés, les empêchant de fonctionner efficacement et nuisant aux agents économiques. Les pratiques anticoncurrentielles des entreprises, qui faussent le jeu de la concurrence, prennent diverses formes :

- ententes (par exemple une entente sur les prix) ;
- abus de position dominante sur un marché (par exemple une fusion d'entreprises qui réduit l'intensité de la concurrence).

Pour corriger la concurrence imparfaite, des politiques de concurrence sont mises en place, soit en France par l'Autorité de la concurrence, soit au niveau européen par la Commission

européenne. Elles visent à restaurer l'intensité concurrentielle en luttant contre les entraves à la concurrence en sanctionnant les pratiques anticoncurrentielles et en régulant les marchés.

2. Analyser les défaillances de marché : le cas des externalités

Les opérations de consommation et de production des agents produisent des effets externes sur les autres agents : les externalités. Ces effets peuvent être positifs, comme des créations d'emploi suite à l'implantation d'une usine, ou négatifs, comme la pollution due à l'activité d'une entreprise.

Mais les externalités positives ou négatives ne donnent lieu à aucune contrepartie financière : aucune taxe pour celui qui pollue, ni aucune récompense pour l'entreprise qui crée des emplois. Ainsi, le marché est incapable de faire payer les agents et les inciter à bien se comporter. Le marché est donc défaillant car il n'intègre pas ces effets externes.

Pour corriger les externalités, l'État intervient de façon à orienter les comportements des agents, en encourageant certaines activités par des subventions, et en décourageant les activités aux effets externes négatifs par des impôts, des taxes ou des réglementations.

3. Analyser les défaillances de marché : le cas des biens publics

Un bien public « pur » possède deux caractéristiques, qui le distinguent d'un bien privé :

- la non-rivalité : son utilisation ne diminue pas sa quantité disponible pour les autres ; par exemple, l'utilisation de l'éclairage public par des passants ne réduit pas la lumière pour les autres ;
- la non-exclusion : il est impossible d'exclure des personnes de son usage ; par exemple, l'utilisation de l'éclairage public ne peut pas être interdite à certains et permise à d'autres.

Les biens communs sont des biens publics « impurs » qui ne respectent qu'une seule des deux caractéristiques (non-exclusion mais rivalité). Ils désignent des ressources essentielles à la vie de la collectivité et nécessitent une gestion durable qui mobilise tous les acteurs de la société : État, citoyens, associations, entreprises, ONG, collectivités locales (par exemple, les forêts, la biodiversité, la santé publique, le climat, etc.).

Cependant, comme les individus peuvent profiter d'un bien public gratuitement, ils ne sont pas incités à payer pour obtenir ce bien. Les marchés privés sont donc incapables de les produire et de les financer.

Pour corriger la non-production des biens publics par le marché, l'État intervient en produisant et en organisant le financement des biens publics au service de la collectivité.

4. Décrire les défaillances de l'État

L'intervention de l'État à travers la politique économique est composée d'un ensemble d'actions et de choix des pouvoirs publics. Certes, l'État doit intervenir pour corriger les défaillances des marchés (asymétrie d'information, concurrence imparfaite, externalités, biens publics).

Mais l'action de l'État n'obéit pas toujours à un objectif d'intérêt général. Il arrive en effet que les décisions publiques ne conduisent pas à améliorer le bien-être collectif :

- choix qui obéissent à des intérêts privés, comme la recherche de pouvoir, un objectif de réélection, la satisfaction d'acteurs locaux (cas du chlordécone aux Antilles, inaction climatique) ;

– inefficacité de l'action publique à cause d'un changement de contexte, d'une décision erronée due à une erreur d'appréciation, etc.

On est alors face à une défaillance de l'État, dès lors que les responsables politiques font des choix et mettent en oeuvre des politiques publiques qui ne satisfont pas la collectivité dans son ensemble.

Plan de synthèse

